

NON AU HARCÈLEMENT

Que faire face à une situation de harcèlement à l'école ?

Violence verbale, physique ou psychologique répétée

par un ou plusieurs élèves

à l'encontre d'une cible qui ne peut pas se défendre



PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

OPTION A

EN PARLER À UN ADULTE DE L'ÉTABLISSEMENT :



enseignant, directeur, AESH, ATSEM, membre du RASED, psychologue scolaire...

OPTION B

NUMÉROS VERTS NATIONAUX

3020

0800 200 000

« Non au harcèlement »

« Net écoute »

En cas de situation avérée de harcèlement, transmission au référent académique harcèlement.

3018

En cas de problèmes via les réseaux sociaux

DIRECTEUR D'ÉCOLE

Prise en charge selon le protocole

REPÉRER

SIGNALER

aux membres de l'équipe ressource, au directeur

ÉCOUTER

Information à l'IEN

Signalement auprès de l'équipe PHARe

Recueillir l'information

1

Mener l'entretien avec l'élève cible

2

Rencontrer les parents de l'élève cible

3

S'entretenir INDIVIDUELLEMENT avec chaque intimidateur et éventuellement avec les témoins

4

Décider des mesures de protection + Suivre la mise en œuvre des mesures + Assurer le suivi de la situation

Dans le cadre de ce protocole, tout élève de l'école sera susceptible d'être entendu sans information préalable aux familles

